



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Loterie Nationale se réjouit que désormais les joueurs seront mieux protégés

La Loterie Nationale se réjouit du vote par la Chambre des représentants du projet de loi sur les jeux de hasard du ministre de la Justice, Koen Geens, et remercie ce dernier pour cette initiative qui comporte des mesures visant à renforcer la protection des joueurs.

La Loterie Nationale apprécie, entre autres, l'approbation des règles qui visent à mieux protéger les joueurs de machines à sous dans les cafés. Elle salue en particulier le fait que ces machines à sous, associées à des risques de dépendance élevés, devront désormais être équipées de lecteurs de carte d'identité pour ne plus être accessibles aux mineurs d'âge.

L'instauration d'une limite de jeu à 500 euros par semaine et par joueur, devant être respectée par l'ensemble des opérateurs de jeux de hasard pour les paris en ligne et les jeux de casino, est une excellente nouvelle dans le cadre de la protection des joueurs car ces jeux présentent le risque de dépendance le plus élevé.

Pour conclure, la Loterie Nationale rappelle la jurisprudence constante de la Cour de Justice de l'UE selon laquelle la régulation du marché des jeux de hasard doit s'inscrire dans une politique de jeux de hasard cohérente axée sur une diminution de l'offre et sur la protection des joueurs et prévoyant des règles plus strictes pour les jeux comportant de plus grands risques.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :
Jean-François Mahieu
Porte-parole de la Loterie Nationale
0476/54.55.75

Jean-francois.mahieu@loterie-nationale.be